|  |  |
| --- | --- |
|  | |
|  | |
| Ecrire  s3-lyon  @snepfsu.net  Aller sur le site:  [www.snepfsu-lyon.net](http://www.snepfsu-lyon.net) | **ENTRER EN RESISTANCE , c’est refuser la RENTREE A VENIR**  **Après la grève du 24 janvier, le combat continue** contre les suppressions de postes présentes et futures, mais aussi surtout les conditions de travail qui se dégradent  **En collèges comme en lycées (** toutes les informations et la carte des spécialités présentée par le rectorat le 15 janvier : [http://www.lyon.snes.edu/spip/spip....](http://www.lyon.snes.edu/spip/spip.php?article3613)), les actions se multiplient aussi concernant les effectifs par classe, le manque de moyens de vie scolaire, les conditions de travail qui se dégradent où les enseignants en nombre important se voient contraints de compléter leur service sur un autre établissement que celui où ils sont depuis des années titulaires avec un service entier parce que leur DHG ont vu le taux d’HSA s’envoler.  Les syndicats de la FSU ( SNEP – SNES – SNUEP) appellent à réunir des **Assemblées Générales dans tous les établissements, ou bien des heures mensuelles d’information syndicale**, pour informer tous les collègues sur les conséquences concrètes des réformes lycées / baccalauréat / Parcoursup, sur les suppressions de poste à la rentrée 2019 et sur l’insuffisance des rémunérations, indiciaires et indemnitaires, qui touchent particulièrement les métiers de l’éducation. Le gel du point d’indice et le rétablissement du jour de carence, l’imposition d’une deuxième HSA.  Sur ce point particulier, chaque équipe d’élus des personnels Education a la possibilité de **REFUSER** en Conseil d’Administration **la DHG**. En effet, le Ministre BLANQUER le 30 janvier dernier en Comité Technique Ministériel devant le vote UNANIME de toutes les organisations syndicales n’a pas pu faire passer cette **modification statutaire des services** des enseignants. ( le CTM est reporté au 7 février 2019). De fait , toutes les formes d’imposition de 2HSA aux enseignants par les chefs d’établissements est HORS CADRE REGLEMENTAIRE. Une seule HSA peut être imposée pour raison de service et PAS PLUS.  **Les modalités d’action peuvent être multiples**  : grève, refus de davantage d’HS (pétition en ligne ici [http://snepfsu.net/WordPress/imposi...](http://snepfsu.net/WordPress/imposition-de-deux-hsa-cest-non) ), refus d’être PP, boycott des réunions facultatives, réunions obligatoires silencieuses, utilisation des réseaux sociaux, organisation de réunions publiques avec les familles…  **Et ETRE DANS L’ACTION AVEC GREVE ET MANIFESTATION CE 5 FEVRIER 2019 - voir** [www.snepfsu-lyon.net](http://www.snepfsu-lyon.net)-  Eric Stodezyk pour le secrétariat académique LYON |